

MFR ARCLOSAN
1520 route du Bouchet Mont Charvin
74230 SERRAVAL
Tel : 04.50.27.57.81

A CONSERVER

NAVETTE 2023 / 2024

TARIF FORFAITAIRE : 332.00 € pour l'année

DESTINATIONS ET HORAIRES :

LUNDI MATIN – ARRIVEE MFR 10H05

Départ	ALBERTVILLE	UGINE	SAINT FERREOL
	09H20	09H35	09H50
Départ	ANNECY	ALEX	THONES
	09H20	09H40	09H50

VENDREDI APRES-MIDI – DEPART MFR 15H35

Arrivée	ALBERTVILLE	UGINE	SAINT FERREOL
	16h15	16h00	15h50
Arrivée	ANNECY	ALEX	THONES
	16h35	16h05	15h50

REGLEMENT DE LA NAVETTE
De la MFR L'ARCLOSAN 2023/2024

Une carte sera donnée à la rentrée par la MFR aux élèves.
Les cars fonctionneront dès le premier vendredi soir
de la semaine de la rentrée à la Maison Familiale.

Les listes d'élèves inscrits pour les navettes sont communiquées au transporteur et l'appel est réalisé à la montée du car au départ de la MFR.

C'est pourquoi, si exceptionnellement **l'élève ne prend pas la navette, sa famille doit impérativement prévenir le secrétariat de la MFR, au plus tard la veille.**

Le Conseil d'Administration a souhaité mettre en place un ramassage pour faciliter l'acheminement des jeunes.

Une participation financière par enfant et par an est demandée aux familles qui l'utilisent. Cette somme forfaitaire (**non remboursable**).

Le règlement de la navette se fait par prélèvement de **332.00 €** en septembre ou en 2 fois : prélèvement de **166.00 €** en septembre et janvier.

Sans règlement (impayé des prélèvements), votre enfant ne pourra pas utiliser la navette.

La navette peut être remboursée en partie par la bourse de transport attribuée par la Région AuRA à tous les élèves internes. (Dossier envoyé par la MFR aux familles, à compléter et à rendre impérativement aux dates de retour demandées) La Bourse est versée directement aux familles par la Région AuRa l'année scolaire suivante.

Règles concernant l'utilisation de la navette :

La responsabilité de la M.F.R. s'exerce dès l'arrivée des jeunes le lundi matin à la Maison Familiale de l'Arclosan et cesse dès leur départ le vendredi après-midi.

Un jeune ayant manqué la navette, qu'elle qu'en soit la raison, **prendra lui-même ses dispositions pour rejoindre la M.F.R.** Il devra avertir la M.F.R. le plus rapidement possible et justifier de son retard au secrétariat dès son arrivée.

Le non-respect des consignes élémentaires (sécurité et respect des personnes et du matériel) entraînera la suppression de l'utilisation de la navette pour le jeune concerné.

**ATTENTION : LA NAVETTE NE FONCTIONNERA JAMAIS
LORS DES REUNIONS DE PARENTS**

MFR ARCLOSAN
1520 route du Bouchet Mt Charvin
74230 SERRAVAL
Tel : 04.50.27.57.81

A RENDRE A LA MFR

N A V E T T E 2 0 2 3 / 2 0 2 4

NOM & Prénom de l'élève :

Inscrit en classe de :

Souhaite bénéficiaire de la navette :

Cocher votre choix

ALBERTVILLE UGINE ST FERREOL

ANNECY ALEX THONES

TARIF FORFAITAIRE : 332 € pour l'année

Règlement en 1 fois soit 332 € : Par prélèvement bancaire au mois de Septembre

Règlement en 2 fois : Par prélèvement (166 €) : Septembre et Janvier

Reconnait avoir reçu et accepté le règlement de la navette et ses horaires.

Fait à Le

Signature des parents

Signature du jeune